

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 11

Artikel: La travailleuse européenne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous... et à l'étranger

FRIBOURG

PETIT TOUR D'HORIZON

Les Fribourgeoises ne sont pas inactives

L'automne, chacun le sait, est propice aux recommencements et à la reprise d'activités des sociétés de toutes sortes... et les Fribourgeoises, dans plusieurs domaines, ont senti le besoin de se manifester.

Ainsi donc, au sujet du **suffrage féminin**, on note dans notre canton deux reprises de contact qu'il vaut la peine de signaler. Tout d'abord, ce sont les femmes glânoises qui vont retourner à l'école, mais pas une école comme les autres. Ces dames, grâce au comité d'action du district de la Glâne, seront renseignées, au cours de cet hiver, sur toutes les questions concernant les justices de paix. Le programme de ces cours, établi par une femme et un homme compétents, portera tout d'abord sur le canton et la commune et sur le fonctionnement de ces institutions. Que voilà du bon travail en perspective et gageons que les femmes ne boudront pas ces cours où elles apprendront à connaître des organisations qui sont à la base de nos institutions politiques.

D'autre part, dans le district de la Veveyse, deux séances d'information sur le **suffrage féminin** ont été organisées par le comité de Châtel-Saint-Denis. De nombreuses futures citoyennes ont répondu à l'appel du comité qui a tout lieu de se réjouir de l'intérêt qu'ont manifesté les Châtelaines en cette occurrence. Au cours de la première réunion, le préfet du district, M. Currat, développa le principe des trois pouvoirs régissant notre pays sur le plan fédéral; tandis que, lors de la deuxième séance, ce fut le thème des communes et paroisses que MM. Albert Genoud, syndic, et Gaston Tâche, président de paroisse expliquèrent devant un auditoire très attentif. Félicitons ce comité d'action, admirablement présidé par Mlle Denise Pauli, secrétaire du Greffe du Tribunal et tutrice générale du district de la Veveyse, pour sa fructueuse activité.

Nous avons appris avec plaisir que la nouvelle Association fribourgeoise des femmes universitaires a été reçue au sein de l'Association suisse lors d'une récente assemblée générale qui s'est tenue à Bâle.

Dans un autre domaine, celui de la Fédération romande des consommatrices, une section vient de voir le jour au sein de la Fédération fribourgeoise, c'est celle de Belfaux et des environs, dans le district de la Sarine. La présidence a été confiée à Mme Line Dubey, de Corminboeuf. Le programme de cet hiver est conçu de manière à mettre l'accent sur « L'enfant consommateur ». D'autre part des cours de cuisine seront organisés ainsi que des conférences.

Les sages-femmes fribourgeoises se sont donné une nouvelle présidente en la personne de Mme Madeleine Perler, à Belfaux. Elles ont également fêté leur ancienne présidente, Mlle Marchon, qui fut durant 15 ans à la tête de leur association et directrice de la Maternité de l'Hôpital cantonal fribourgeois.

Deux Fribourgeoises viennent de se distinguer: ce sont Mlles Anne-Françoise Nordmann qui vient de passer brillamment ses examens de licence en droit à l'Université de Genève et Christiane Stähelin, de Morat qui, à l'Université de Berne, a subi avec grand succès, l'examen de médecin-dentiste. Nos vives félicitations et nos vœux pour l'avenir de ces Fribourgeoises qui font honneur à leur canton.

G. Verdon.

Mais où sont nos super-secrétaires romandes ?

La Suisse a sept super-secrétaires qui sont les plus proches collaboratrices de nos conseillers fédéraux dont quatre sont Suisses alémaniques, un tessinois et deux romands. On pourrait, logiquement, s'attendre à trouver la même répartition au secrétariat. Que nenni ! Pas une seule Romande n'en fait partie.

Margaret Schmidt assiste M. Tschudi, président de la Confédération (départ. de l'intérieur)

Mariette Horlacher assiste M. Graber (départ. politique)

Paula Hobi assiste M. von Moos (départ. justice et police)

Rita Stampbach assiste M. Gnägi (départ. militaire)

Anny Roshardt assiste M. Celio (départ. des finances)

Emilie Frey assiste M. Brugger (départ. économie publique)

Leontino Tozzini (Tessinois) assiste M. Bonvin (départ. transports et commerce)

On ne manque pas, en Welschland, de secrétaires compétentes parfaitement trilingues. Alors ? Ne serait-il pas normal de leur faire deux petites places en haut lieu ? Pour une question de justice surtout.

De prochaines mises à la retraite, parmi ces demoiselles, devraient permettre de rétablir l'équilibre sans problèmes. MM. Bonvin et Graber y songeront-ils ?

Poèmes pour la bonne cause

Avant la votation fédérale sur le suffrage

Antique encaustique

Y a-t-il rien d'aussi beau
Que notre petit chalet, là-haut
C'est ce que dit la chanson,
Mais, si nous le transformons
Y a-t-il rien d'aussi faux
Que notre pays si haut
Ancré dans ses croyances antiques,
Reléguant la femme à

[l'encaustique.
Alors là, nous serons dans le vrai,
Car la Suisse est un pays

[incomplet.

Un des derniers pays attardé

Qui refuse la citoyenneté

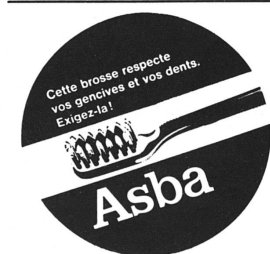
A l'indispensable féminin

Qui lui tend la main !

Denise Fischer.

En vue de la votation fédérale sur le **suffrage féminin** (7 ou 21 février 1971), « Femmes Suisses » se propose de publier, chaque mois, en décembre, janvier et février, un poème... composé par ses lectrices. Vous avez pu lire ci-dessus le premier qui nous a été transmis par Mme Gertrude Girard, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, laquelle se dévoue sans compter pour qu'en février de l'année prochaine la citoyenne suisse soit enfin consacrée citoyenne à part entière.

Mesdames et Messieurs, à vos muses et à vos plumes ! Vos idées doivent nous parvenir jusqu'au 10 décembre pour être pris en considération. Et pas plus de 16 vers par poème, s'il vous plaît !



Les ouvrières toujours moins payées que les ouvriers

Dans la « Vie économique », revue publiée par le Département fédéral de l'économie publique, on peut relever les chiffres suivants concernant les gains horaires moyens des ouvriers qualifiés, non qualifiés et des ouvrières dans les cantons de

	Genève	Neuch.	Vaud	Moyenne
ouvriers qualifiés	7.24	6.78	6.94	6.98
ouvriers non qualifiés	6.16	5.79	5.87	5.94
ouvrières	4.60	4.58	4.12	4.43

Remarques. — L'ouvrière suisse gagne en moyenne 25 % de moins que l'ouvrier non qualifié et 36 % de moins que l'ouvrier qualifié. On est encore loin de la revendication féministe : à travail égal, salaire égal.

De plus, il est triste de constater qu'il n'y a pas assez d'ouvrières qualifiées, c'est-à-dire munies d'un certificat de fin d'apprentissage, pour qu'on puisse distinguer dans les statistiques entre les femmes qualifiées et celles qui ne le sont pas.

Migros nous soutient

Relevons que la MIGROS a pris une position très ferme : « Les dirigeants de toutes les entreprises Migros, réunis le 23 octobre à Zurich, expriment leur satisfaction de pouvoir se prononcer en février 1971 au sujet de l'introduction du droit de vote féminin sur le plan fédéral. Fidèles aux efforts fournis depuis longtemps par Migros en matière d'égalité des droits, les directeurs de la communauté Migros s'emploieront de toutes leurs forces à ce que le nouvel article de la Constitution soit accepté lors de la votation populaire fédérale. La conférence a désigné à cette fin un comité responsable composé de sept messieurs et de Mme Charlotte Hug (président M. Albin Heimann, conseiller d'Etat). »

AUX ETATS-UNIS

Les diverses sortes de scrutin

L'un des arguments les plus fréquemment entendus, lors des discussions qui entourent le **suffrage féminin**, c'est de prétendre que son introduction se complique en Suisse en raison des nombreux scrutins référendaires prévus par nos constitutions fédérale et cantonales.

A l'étranger, le droit de suffrage se limiterait aux seules élections. Cela est vrai pour un grand nombre de pays. Il n'en demeure pas moins que, dans de nombreux Etats, les électeurs sont invités à voter sur d'autres sujets que les élections. Aux Etats-Unis, par exemple, les droits du citoyen sont aussi larges qu'en Suisse sur le plan des Etats et des communes.

Le référendum et l'initiative ne sont pas inconnus aux Etats-Unis : c'est pourquoi d'innombrables scrutins sont organisés, mais nous nous bornerons à nous référer, dans cet article, aux votations sur le plan régional. 47 Etats sur 50 connaissent le référendum constitutionnel. Dans les trois autres — Delaware, Caroline du Sud et Hampshire — les droits du citoyen sont toutefois étendus. Le principe du référendum est semblable à celui que nous connaissons. Les modalités, par contre, notamment le calcul du pourcentage, diffèrent. Au surplus, toutes les votations sont groupées une fois par an : un bulletin de vote de Los Angeles, par exemple, comporte quatre colonnes : une pour les élections fédérales, une pour les élections au niveau de l'Etat (Californie), une pour les scrutins de l'Etat et la dernière pour les scrutins communaux ou de district (county).

Pour poursuivre et préciser notre exemple, nous citerons, parmi les objets soumis au vote, sur le plan de l'Etat

une augmentation des rentes de vieillesse et sur le plan local la construction d'un hôpital spécialisé dans les maladies osseuses, construction de 9 millions de dollars. Il convient également de ne pas oublier les « town meeting », analogues à nos assemblées de communes. En 1968, il y a eu, à Wakefield, cinq assemblées ordinaires et deux extraordinaires, qui ont abordé 106 objets allant des élections de la commission scolaire à la discussion du budget.

On peut donc affirmer que le corps électoral américain est aussi « responsable », dans le plein acception de ce terme, qu'en Suisse. Mais revenons en Europe. Plusieurs Etats appliquent les scrutins référendaires. En Allemagne fédérale, la Bavière a organisé en 1968 une votation sur le principe de l'école confessionnelle impliquant le corps électoral tout entier. En Bade-Wurtemberg, un scrutin est récemment intervenu, portant sur une éventuelle séparation du pays de Bade, qui serait devenu un « Land » à part entière de la République fédérale allemande. En Grande-Bretagne, électorales et électeurs du Pays de Galles se sont prononcés sur la réglementation de vente des boissons alcooliques. Enfin, n'oublions pas que, sous la présidence du général de Gaulle, Françaises et Français ont été appelés plusieurs fois à voter au référendum.

En conclusion, une question se pose. Elle est proche de nous : les Vaudoises, Neuchâteloises, Genevoises et Bâloises, électorales depuis plus de cinq ans, se sont-elles montrées plus désorientées que les électeurs face à la diversité des scrutins ? Nous ne le pensons pas.

S. F.

ETATS-UNIS

Miss Frances Northcut, âgée de 26 ans, que tout le monde appelle familièrement « Poppy », à Houston, est la seule femme travaillant avec l'équipe des ingénieurs de la N.A.S.A., composée de 160 hommes. Elle s'occupe plus spécialement des retours sur terre des capsules spatiales, et elle a déjà participé à la « récupération » de 12 cosmonautes. « Poppy » et ses collègues jouent actuellement un rôle essentiel dans le calcul de la trajectoire d'« Apollo 13 ».

JAPON

Huit femmes ont été élues à la Chambre des Représentants à l'issue des élections du 27 décembre 1969, parmi les 21 candidates.

PORTUGAL

Mme Maria Tereza Lobo, avocate d'origine anglaise, a été nommée sous-secrétaire d'Etat à la Santé et à l'Assistance. C'est la première femme qui entre au gouvernement portugais.

URUGUAY

Le 3 juillet 1970, à Montevideo, un groupe de femmes vient de fonder un nouveau parti politique qui se présentera aux prochaines élections sous le nom de Parti Féminin (« Partido Femenino »).

Il propose la candidature de Mme Celica Guerrero de Chiappe, professeure, à la présidence de la République.

Ce nouveau parti politique a été constitué par un groupe de femmes : professionnelles, commerçantes, employées et maîtresses de maison.

Leur but est de faire participer les femmes aux plus hautes responsabilités du gouvernement.

« Le Droit des Femmes ».

Une femme à l'Académie française ?

Mme Françoise Parturier, écrivain et critique littéraire, a posé sa candidature à l'Académie française. Sa déclaration se termine ainsi : « Je le sais très bien, et je me présente à l'Académie française, la première de toutes les femmes, sans plus de naïveté que d'insolence... Le courage m'est peut-être venu du fait qu'écrivant à la même place que tant d'académiciens français je ne vois pas pourquoi il serait tellement étrange de m'asseoir parmi eux ».

La travailleuse européenne

D'après une enquête effectuée à la demande des conseils des ministres des communautés européennes, et contrairement à ce qu'on pense généralement, la plupart des travailleuses, sur le marché européen, n'interrompent pas, à un moment donné, leur activité professionnelle (au moment où les enfants sont petits). Les femmes professionnellement actives se répartissent uniformément à tous les âges.

On compte une femme pour trois travailleurs européens et, sur cent femmes exerçant une profession 60 sont mariées et ont un ou plusieurs enfants de moins de 14 ans.



KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE
GENEVE - 4, Tour-de-l'île - Tél. 25 10 38
Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEF

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STENO-DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
DACTYLOGRAPHIE

Langues : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Sténo et dactyle : préparation aux concours officiels de Suisse romande